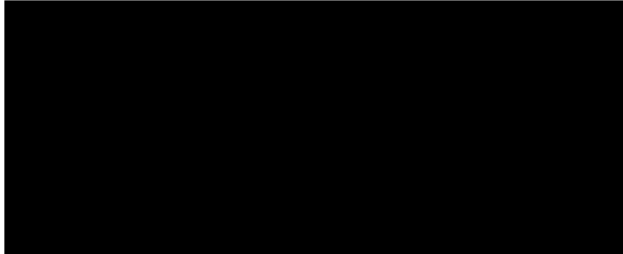




Québec, le 1^{er} février 2018



Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 18 janvier 2018, ayant pour objet :

« 1-la liste des rencontres organisées entre Michaëlle Jean et des représentants de gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2014 dans les délégations du Québec et de Bruxelles, avec leurs dates;
2-la liste des personnes et/ou pays des représentants rencontrés par Mme Jean lors de ces occasions;
3-les dépenses engagées pour ces rencontres. »

Vous trouverez ci-joint un document qui répond aux questions soulevées. Pour l'activité du 8 octobre 2014, le montant inscrit est celui qui a été pris en charge par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Les noms, titres et organisations des personnes associées à ces activités, outre les représentants du Gouvernement du Québec, sont des informations protégées en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1, ci-après la Loi).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de ma considération distinguée.



Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents
p.j.